

# INFORMATION GENERALE - Coronavirus, état au 31.03.2020, 17h45

Briguet Anne

mar. 31.03.2020 17:53

À : CITE\_GRP\_ToutesLesAdresses <CITE\_GRP\_ToutesLesAdresses@eben-hezer.ch>

Bonjour,

Une fois encore, merci de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes, en lien avec celui qui nous occupe depuis plusieurs semaines, ce « brave » coronavirus :

## 1. Versement des salaires

Des rumeurs circulent actuellement au sein de l'institution par rapport au risque de non-versement des salaires des personnes mises en quarantaine ou de celles qui, à risques, doivent rester chez elles. Nous avons également été informés de courriers envoyés par notre assureur (le groupe Mutuel en l'occurrence) à certains collaborateurs par rapport au possible non-versement des salaires des personnes à risques, et ce même si elles sont en possession d'un certificat médical d'incapacité de travail.

Nous tenons dès lors à clarifier la situation et à vous rappeler que :

- La gestion des salaires est du ressort de la Cité du Genévrier qui a les pleins pouvoirs par rapport à ceux qui doivent être versés, et à qui. Tout comme est du ressort de l'institution le fait de « récupérer » les indemnités de perte de gain (APG) auprès de notre assureur. **Cela signifie qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir par rapport au versement de vos salaires.**
- Toutefois, et comme évoqué dans notre communication du 17 mars dernier, **les personnes dites « à risques » répondant aux critères de l'OFSP** (cancer, diabète, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, hypertension artérielle, maladie cardio-vasculaire et/ou maladie chronique des voies respiratoires) **doivent impérativement prendre contact avec leur médecin traitant** qui lui-même décidera s'il y a lieu de vous délivrer un certificat d'incapacité de travail et, le cas échéant, de sa durée. Seul le médecin traitant est à même de se prononcer à ce sujet et, s'il arrive à la conclusion que vous êtes une personne à risques, et que par conséquent vous devez rester à domicile, il doit vous fournir un certificat d'incapacité de travail et non, comme nous l'avons vu, un certificat d'inaptitude ou une attestation de risque.
- D'autre part, vous avez peut-être entendu/lu, ces derniers jours, que le Conseil Fédéral envisage de « rapatrier » les personnes à risques sur leurs lieux de travail, pour autant que les mesures de sécurité y soient garanties. Bien entendu cela soulève de nombreuses interrogations, notamment de la part des syndicats, et nous avons de notre côté anticipé en demandant à notre association faïtière – l'AVOP – de prendre position. Il est à notre sens en effet impossible pour les collaborateurs travaillant au contact des résidents de pouvoir respecter toutes les mesures de sécurité, notamment celle qui demande de maintenir une distance de deux mètres avec les autres personnes. Cela paraît tellement évident que **nous doutons fortement que ces mesures de « rapatriement » des personnes à risques concernent le personnel de la santé**, à savoir vous qui travaillez au contact des résidents. Donc **aucune inquiétude à avoir de ce côté-là**, soyez assurés que nous faisons tout notre possible pour que nos collaborateurs à risques puissent préserver leur santé et rester à domicile.

## 2. Ecoute par rapport aux inquiétudes des collaborateurs

Vous savez sans doute que l'Etat de Vaud a mis sur pieds une hotline permettant à la population vaudoise de poser toutes les questions concernant le coronavirus. Bien entendu cette hotline est également à votre disposition et vous pouvez tout à fait y avoir recours.

Nous sommes de notre côté conscients que les pressions induites par ce virus reposent actuellement essentiellement sur les collaborateurs du terrain, avec en même temps toutes les conséquences que

cela peut avoir sur les résidents en termes d'incompréhension et de comportements. **C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à Mme Marinette Maillard (aumônière) d'être à votre disposition pour les questions ou inquiétudes que vous pourriez avoir dans ce contexte pour le moins délicat.** En effet, Mme Maillard possède de bonnes connaissances des résidents, entretient d'excellents contacts avec eux et sait également bien à quelles difficultés les groupes peuvent être confrontés. Elle est donc à votre entière disposition (téléphone 079 385 16 87) pour en parler, en toute simplicité. Il est bien clair qu'aucun retour par rapport aux appels reçus ne sera demandé à Mme Maillard de la part de la direction. C'est uniquement un outil supplémentaire que nous mettons à votre disposition afin de vous aider à traverser au mieux cette période. Nous remercions bien sûr infiniment Mme Maillard d'avoir accepté de se mettre à votre disposition pour vous apporter son aide.

Bonne fin de journée à toutes et à tous et merci pour tout. Bien à vous.

Fondation Eben-Hézer  
Cité du Genévrier  
Anne Briguet  
Membre de la Direction  
Adjointe de direction &  
resp. de la communication  
1806 St-Légier  
021/925.23.02



**CITÉ DU GENÉVRIER**  
LE BONHEUR, AUTREMENT...